

Protocole sanitaire des animations familles

« La Fourmilière » à Périers

*Les animations familles reprennent les samedis matin dès le 26 septembre 2020.
Afin de vous accueillir, un protocole sanitaire est mis en place par la Communauté de Communes
(Sources : Guide Ministériel Covid-19 Modes d'accueil du jeune enfant Rentrée 2020)*

Ce document est téléchargeable sur le site internet. (www.cocm.fr)

Les mesures suivantes sont susceptibles d'être appliquées en cas de dégradation de la situation épidémique. On distingue trois zones :

- **Zones où l'épidémie est sous contrôle** : Les animations familles se font conformément aux consignes du protocole établi ci-dessous.
- **Zones de circulation active du virus** :
En présentiel, les animations se feront en limitant le nombre de familles.
En fonction des activités, celles-ci pourront se faire sous forme de vidéo.
- **Zones d'état d'urgence sanitaire** : Les animations seront suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les points à retenir :

- Les inscriptions sont obligatoires. Elles se font par téléphone au **02.33.76.73.38** ou à l'accueil de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche - Pôle de Périers.
- Les inscriptions sont prises jusqu'au jeudi soir à 17h afin d'assurer un nombre limité de personnes pour le samedi.
- Les familles qui se présentent le samedi matin sans inscription au préalable ne seront pas acceptées.
- La participation des enfants est soumise à autorisation parentale (fiche d'autorisation signée obligatoire avant toute participation).
- Un sens de circulation dans les locaux sera également mis en place selon la salle d'activité utilisée.

Horaires des animations familles

➤ **Samedi : 10h00 à 12h00**

- **Toute personne, enfant ou adulte, présentant de la fièvre (supérieure à 38°), ne peut participer aux animations familles.**
- **En cas de symptômes durant l'activité, la personne sera invitée à quitter l'animation.**
- **En cas de cas confirmé de Covid-19 d'un enfant ou de toute personne ayant fréquenté les animations familles, la Communauté de Communes devra être prévenue dans les plus brefs délais : 02.33.76.58.65**

A l'arrivée des familles au sein des locaux

- Les parents sont invités à se laver les mains et à laver celles de leurs enfants lors de leur arrivée, et aussi souvent que nécessaire.
- Le port du masque est **OBLIGATOIRE** pour les adultes et les enfants dès 11 ans.

Dans tous les cas, **le port du masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.**

- Les gestes barrières doivent être appliqués, à savoir :
 - Pas d'embrassades, ni poignées de mains
 - Les adultes doivent être vigilants à respecter au mieux la distanciation entre eux (un mètre minimum) lors des activités, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la salle d'activité et dans les parties communes.

Pendant l'activité

- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle.
- Des paquets de mouchoirs en papier sont à disposition dans les salles. Après chaque utilisation, il faut les mettre dans la poubelle à pédale et se laver les mains.
- Les familles devront respecter les gestes barrières entre elles. La salle sera organisée de manière à ce que chaque famille ait une distance d'au moins un mètre entre elles.
- Les familles sont invitées à se laver les mains à chaque entrée et sortie de la pièce où l'atelier se passe.
- Des gobelets seront à disposition pour les boissons. Afin de limiter les risques, les gobelets seront mis dans l'évier après utilisation et seront lavés par l'animateur.

Après l'activité

Les services techniques de la Communauté de Communes se chargeront de :

- Nettoyer au minimum une fois par jour les sols et grandes surfaces avec les produits habituels.
- Désinfecter les locaux, si un cas Covid-19 est avéré.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les professionnels dans les salles et autres espaces communs, au minimum une fois par jour et davantage si elles sont visiblement souillées.
- Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes (adultes et enfants) et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent, au minimum une fois par jour.
- Nettoyer les objets (ex : les jouets) utilisés par les professionnels ou les enfants régulièrement et au minimum toutes les 48 heures.

- Les locaux doivent être aérés régulièrement : ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée.

**Pour toute question, vous pouvez contacter le référent famille « la fourmière »
au 02.33.76.73.38 ou par mail lafourmiere@cocm.fr**

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE - 02 33 07 11 79 - contact@cocm.fr

Contact presse : Service communication - communication@cocm.fr